

Programme de recherche « Droit, Management et Stratégies »

Contact : bouthinondumas@essec.edu

ESSEC
BUSINESS SCHOOL

CENTRE EUROPÉEN
DE DROIT ET D'ÉCONOMIE
CEDE

CONFERENCE SUR LA COMMUNICATION JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Vendredi 23 mai 2014

Maison du barreau

2 rue de Harlay – 75001 Paris

En partenariat avec



Programme de recherche « Droit, Management et Stratégies »

Contact : bouthinondumas@essec.edu

ESSEC
BUSINESS SCHOOL

CENTRE EUROPÉEN
DE DROIT ET D'ÉCONOMIE
CEDE

La communication joue un rôle essentiel dans les stratégies des entreprises à l'égard du droit et des procès. Le droit et le procès sont à la fois des enjeux pour la communication et des instruments de communication.

La performance des entreprises dépend en partie de leur capacité à transmettre des informations, à créer une culture commune et à soigner leur réputation. Cela contribue à assurer le bon fonctionnement des organisations et permet aux entreprises d'acquérir une position avantageuse dans leur environnement économique, social et médiatique.

En interne, l'enjeu principal pour l'entreprise est d'atteindre un niveau adéquat de conformité et de gestion des risques. Or, cela suppose une circulation efficace de l'information, pour faire remonter les problèmes au bon niveau de décision et pour disséminer les solutions et les bonnes pratiques jusqu'aux acteurs pertinents. Comme cette information implique des juristes et des non-juristes, un langage commun et des modes de communication opérationnels doivent être élaborés. La culture juridique apparaît comme le produit ultime de cette communication juridique à l'intérieur de la firme et une condition de son efficacité.

En externe, les entreprises peuvent incorporer leurs choix juridiques dans leur communication. Elles peuvent en effet tenter d'influencer voire de modeler les perceptions que les tiers ont d'elles, grâce à des « signaux juridiques » qu'elles envoient à travers différents instruments (statuts juridiques, documentation juridique, etc.). Le droit peut même devenir un élément majeur du marketing et de la communication institutionnelle des entreprises.

La prise en compte des enjeux de la communication est particulièrement importante lorsque l'entreprise est engagée dans des procédures judiciaires. Le procès est lui-même un acte porteur de sens pour les parties liées à l'entreprise (concurrents, collaborateurs, clients, partenaires, pouvoirs publics...). Mais c'est surtout l'impact des procès dans l'opinion qui préoccupe les entreprises. Selon la communication qui accompagnera une procédure, un procès gagné ou perdu produira des conséquences variables. Une communication judicieuse est indispensable pour maximiser les fruits d'une victoire judiciaire ou minimiser les effets d'une condamnation, voire pour retourner la situation en sa faveur.

Dans le cadre de la communication pendant et autour du procès, les entreprises et les avocats sont confrontés au travail des journalistes et des chroniqueurs judiciaires. Pour ne pas subir la manière dont les affaires sont rapportées, les juristes doivent comprendre et intégrer les règles et les spécificités de l'activité journalistique et être conscients du rôle joué par les médias

En partenariat avec



Organisation

Cette conférence est organisée dans le cadre du **programme de recherche « Droit, Management et Stratégies » (DMS)** du Centre européen de droit et d'économie (CEDE) de l'ESSEC Business School (plus d'informations sur le site : www.essec-cede.fr).

Elle est dirigée par M. **Hugues Bouthinon-Dumas**, professeur à l'ESSEC, M^{me} **Charlotte Karila-Vaillant**, experte associée au CEDE de l'ESSEC et M^{me} **Nathalie Cheynel**, Maître de conférences en journalisme à l'Université de Lorraine.

Modalités

Cette conférence est gratuite. Elle aura lieu le vendredi 23 mai 2014 à l'**auditorium de la Maison du barreau** : 2 rue de Harlay – 75001 Paris.

Lien vers le plan : http://www.google.com/intl/fr_be/permissions/geoguidelines.html#maps-print

La matinée sera consacrée à la communication juridique et l'après-midi à la communication judiciaire. Chaque partie sera introduite par deux ou trois exposés d'une quinzaine de minutes qui se poursuivront par des tables rondes et des échanges avec les participants.

L'inscription est obligatoire. Elle s'effectue par email auprès de l'assistante du Centre Européen de Droit et d'Economie, Séverine Laurence : laurence@essec.edu.

Il est possible de s'inscrire à la journée entière ou à une partie du programme.

Cette conférence est organisée grâce au soutien du cabinet GRANRUT

91 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris - France
– Tél : +33 (0)1 53 43 15 15 - Fax : +33 (0)1 53 43 15 00
contact@granrut.com

<http://www.granrut.com/-Accueil-.html>

En partenariat avec



Programme

9h : Propos introductifs sur la communication juridique, Stéphanie Fougou, *Vice-Présidente de l'AFJE, Directrice juridique du groupe Vallourec.*

9h30-11h : La communication juridique interne

La diffusion de l'information juridique par l'entreprise à destination de son personnel : outils, techniques et risques Charlotte Karila-Vaillant, *gérante de la société Signe distinctif, experte associée au CEDE.*

Table ronde avec:

- Nicolas Guérin, *Directeur Juridique du groupe Orange.*
- Stéphane Collinet, *European Legal Counsel Southern Europe, CIT Group.*
- Alain Curtet, *Directeur Juridique Adjoint chez MMA / COVEA.*

11h30-13h : La communication juridique externe

Modérateur : Christophe Ginisty, *Président d'Open Agency et organisateur de la conférence Reputation War.*

La communication juridique comme arme de gestion des risques, Didier Danet, *Maître de conférences, habilité à diriger des recherches - École spéciale militaire de Saint-Cyr.*

La politique de communication fondée sur la valorisation des choix juridiques de l'entreprise : l'exemple de la RSE, de la compliance et de la corporate governance, Philippe Boistel, *Maître de conférences, habilité à diriger des recherches - Université de Rouen.*

La communication, facteur clé de la réussite de certaines opérations juridiques d'une entreprise, Noam Ankri, *Avocat associé au sein du cabinet DLA Piper.*

Le rôle du droit dans la guerre réputationnelle, Thibault du Manoir de Juaye, *Avocat à la cour, spécialiste de l'intelligence économique.*

En partenariat avec



13h-14h : déjeuner libre

14h-15h30 Le rôle des médias et le travail des journalistes dans les affaires judiciaires

Modérateur : Nathalie Pignard-Cheynel, *Maître de conférences - Université de Lorraine.*

La loi, le juge et le journaliste, Jean-Marie Charon, *Sociologue des médias, CNRS – EHESS.*

La presse, acteur du procès pénal, Nicolas Bastuck, *Directeur Régional à l'Est Républicain, correspondant du Point et du Monde.*

Table ronde avec:

- Hugues Bouthinon-Dumas, *Professeur à l'ESSEC.*
- Stéphane Micheli, *Avocat associé au sein du Cabinet Granrut.*
- Chloé Triomphe, *journaliste au service police/justice, Europe 1, délégué pour la radio de l'association de la presse judiciaire.*

16h-18h : Communication et stratégies procédurales

Modérateur : Pierre-Yves Rossignol, *Avocat associé au sein du Cabinet Granrut.*

La communication judiciaire de crise, Thierry Koenig, *Directeur associé au sein du cabinet de prévention et de gestion des crises Arjuna.*

L'utilisation du procès comme outil marketing, Séverine Menetrey, *Professeur assistant - Université du Luxembourg.*

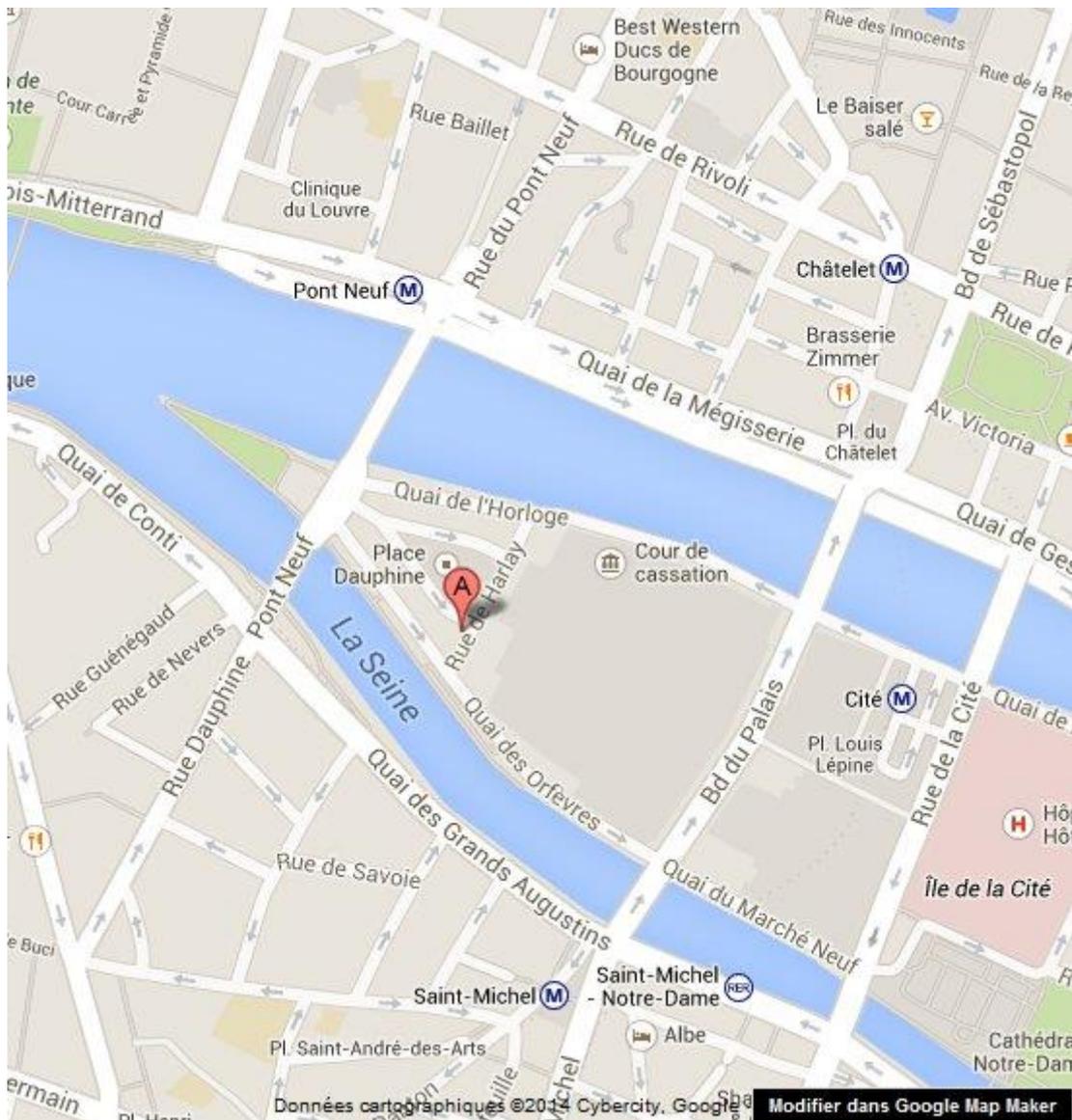
Communication judiciaire et éthique, Bénédicte Bury, *Avocat associé, Cabinet B. Moreau Avocats.*

Table ronde avec:

- Kami Haeri, *Avocat associé au sein du cabinet August & Debouzy.*
- Charles de Beistegui, *Directeur général de l'agence Harrison & Wolf.*
- David Reguer, *Directeur de l'agence de relations publiques RCA Factory*

En partenariat avec





En partenariat avec

